



LE SECRETAIRE GENERAL



PREMIER MINISTRE

DGM/DAECT/FR

Paris, le 21 avril 2015

Le Comité économique de la Commission nationale de la coopération décentralisée : missions, méthodologie et livrables

(A) Les missions du Comité économique de la CNCD

Le Comité économique (CE) de la CNCD constituera une plateforme de haut niveau destinée à regrouper « l'équipe France de l'action économique extérieure des collectivités territoriales », avec deux objectifs principaux :

- **promouvoir l'attractivité des territoires français ;**
- **soutenir la présence des entreprises françaises à l'international**, essentiellement les TPE/PME.

Ce Comité économique se **situe en complémentarité** avec les autres institutions et administrations qui ont compétence dans les domaines de l'attractivité et de l'export, en centrant son action sur la dimension économique des coopérations décentralisées.

Il n'a donc pas pour vocation ni de se substituer aux acteurs existant, ni d'intervenir directement auprès des acteurs économiques français locaux, mais :

- **d'identifier les « success stories »** des coopérations décentralisées ayant conduit à des opérations économiques réussies (en précisant les raisons de leur succès comme les contraintes et les obstacles rencontrés) ;
- **d'informer et de sensibiliser** les collectivités territoriales de ces bonnes pratiques, qui pourront servir de référence, tout en les adaptant selon les spécificités locales ;
- **de diffuser ces recommandations**, grâce aux représentants des différents réseaux qui composeront le CE, et favoriser leur utilisation par les collectivités territoriales pour des projets conjoints avec des TPE/PME ;
- de **nourrir les partenariats stratégiques** bilatéraux de ces recommandations.

Il s'agit donc d'une **mission de mise en réseau** pour **dynamiser le potentiel économique** des **coopérations décentralisées menées par les collectivités locales**, le plus souvent avec le soutien de l'Etat.

MAEDI/DGM/DAECT

Affaire suivie par florian.ravail@diplomatie.gouv.fr ; gregoire.joyeux@diplomatie.gouv.fr

57 boulevard des Invalides 75007 Paris

Tél. : 01 43 17 60 83

(B) Méthodologie : une grille d'analyse commune fondée sur une double approche pays / secteurs

a- L'approche pays

Cette première analyse a pour objectif d'identifier les **pays prioritaires** pour les coopérations économiques décentralisées, en tenant compte des :

- informations produites par les **Postes** diplomatiques ;
- potentiels de **croissance** des pays identifiés,
- **retours sur investissement** des coopérations décentralisées menées dans les pays identifiés, et des implications possibles des entreprises ;
- Etats dont l'organisation politique est de **type fédéral**, et qui semblent plus réceptifs aux actions décentralisées.

L'approche par pays doit également permettre de renforcer et de diversifier les réseaux, en mettant par exemple en relation les incubateurs développés par les collectivités territoriales et présents dans plusieurs pays à fort potentiel pour les entreprises.

b- L'approche sectorielle ou filière

Cette deuxième approche a pour objectif de déterminer les **secteurs prioritaires** dans lesquels les collectivités territoriales disposent **d'avantages comparatifs** (capacité d'innovation, présence sur les marchés, reconnaissance nationale et internationale) **à valoriser dans les actions internationales qu'elles mènent à l'étranger** :

- **Favoriser les projets dans une filière donnée** grâce à la mobilisation conjointe de collectivités territoriales et d'entreprises (meilleure visibilité sur les marchés internationaux) ;
- Mettre l'accent sur la **réciprocité** indispensable aux partenariats que les collectivités françaises concluent avec leurs homologues étrangères, notamment en termes **d'attractivité des territoires français** (investissements étrangers, touristes étrangers...) et de **marchés à l'export des TPE-PME françaises** ;

(C) Travaux préparatoires effectués pour la séance inaugurale du Comité économique de la CNCD

1. « Sélection » de **10 projets exemplaires** en matière d'action économique extérieure des collectivités territoriales françaises afin d'identifier les facteurs de succès, les obstacles, etc. ;
2. Identification des **métiers et des filières d'expertise** de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises dans le domaine économique ;
3. Identification de **pistes d'améliorations potentielles des relations entre l'Etat et les collectivités** territoriales, ainsi que leurs opérateurs respectifs, pour renforcer l'impact économique des coopérations décentralisées.